

ESPACES PUBLICS**Rues Antoine Thomas, du 19 mars 1962, Eugène Duchauffour**

Travaux de réhabilitation de collecteurs d'assainissement

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie

EXPOSE DES MOTIFS

Les inspections télévisées du réseau d'assainissement communal ont permis de constater des désordres sur certains tronçons.

Aussi, et en lien avec les prévisions de travaux sur la voirie, il est nécessaire de réhabiliter les collecteurs unitaires d'assainissement des rues Antoine Thomas, du 19 mars 1962 et Eugène Duchauffour.

Le montant des travaux s'élève pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de ces rues respectivement à 162 470,43 € HT, 176 746,17 € HT et 61 754,21 € HT.

Afin de mener à bien ces chantiers, je vous propose donc de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour la réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement susvisés.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Rues Antoine Thomas, du 19 mars 1962, Eugène Duchauffour

Travaux de réhabilitation de collecteurs d'assainissement

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

considérant que suite à des inspections télévisées du réseau d'assainissement communal, des désordres ont été constatés sur certains tronçons,

considérant que le montant des travaux de réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement de la rue Antoine Thomas s'élève à 162 470,43 € HT, ceux de la rue du 19 mars 1962 à 176 746,17 € HT, et ceux de la rue Eugène Duchauffour à 61 754,21 € HT,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour des travaux de réhabilitation des collecteurs unitaires d'assainissement situés rues Antoine Thomas, du 19 mars 1962 et Eugène Duchauffour à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 6 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 JUILLET 2012